

Santé et conditions de travail

Quel est l'objectif principal ?

Renforcer la sécurité et la santé au travail en l'articulant avec d'autres politiques de l'entreprise visant à l'excellence opérationnelle.

Quelles sont les thématiques principales ?

- La santé, la sécurité au travail, la qualité de vie au travail, la performance globale, la Rse, l'environnement.
- L'accent est mis sur le dialogue social, le réalisme, la recherche d'un dialogue constructif.
- La branche joue « collectif », elle s'appuie sur les référentiels de prévention des comités techniques nationaux et régionaux de la métallurgie et sur les initiatives locales dans le domaine de la prévention initiées par les chambres syndicales.

Quelles sont les mesures phares ?

- **Mesure 1 :** Accentuer les démarches de progrès continu en santé-sécurité au travail, anticiper les évolutions techniques et organisationnelles.
- **Mesure 2 :** Nourrir le dialogue social qui s'effectue, notamment, au sein du comité social et économique, en lien avec des politiques de qualité de vie au travail, de conduite du changement, de RSE, de dialogue sur le travail, de Gpec, de formation, politique RH de prévention de la désinsertion.
- **Mesure 3 :** Créer une instance paritaire de branche sur la « qualité de vie au travail ».
- **Mesure 4 :** Créer un certificat de compétence professionnelle (CCPM) généraliste pour la sécurité pour développer la culture de la prévention.
- **Mesure 5 :** Mobiliser, par la chambre syndicale, les réseaux locaux d'appui aux entreprises en santé au travail, notamment les services de santé au travail, les instances de branche de la Sécurité Sociale (comité technique régional des CARSAT).

Quels bénéfices pour les entreprises et les salariés ?

- Prévenir les accidents du travail et des maladies professionnelles par une bonne maîtrise de l'outil de production dans un cadre plus global d'une recherche d'excellence opérationnelle.
- Initier une première démarche de qualité de vie au travail sur la décision volontaire du chef d'entreprise.
- Attirer, fidéliser les salariés, améliorer la « marque employeur », renforcer l'identité professionnelle et l'adhésion, susciter des engagements, dialoguer sur le travail en prenant en compte les objectifs de l'entreprise et les attentes des salariés.
- Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en prévenant la désinsertion professionnelle.